



VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

MARCHE DE NOËL A VALBONNE VILLAGE

VENTE AU DEBALLAGE

SAMEDI 22, DIMANCHE 23 ET LUNDI 24 DÉCEMBRE 2018

DOSSIER DE CANDIDATURE

Participation financière: 40 € par jour et par emplacement.

Présence obligatoire les 3 jours

Encaissement réalisé sur place

Dossier de candidature à renvoyer complété et accompagné de vos justificatifs

La date limite de réception des dossiers est fixée au 14 novembre 2018 17 h

à :

Commune de Valbonne Sophia Antipolis

Service Animation Tourisme Spectacles

1 place de l'Hôtel de Ville

06 560 VALBONNE

Renseignements au : 04.93.12.34.58 / 04.93.12.34.55

Toutes pièces manquantes, informations non complétées ou envoyées après la date limite indiquée sur le dossier de candidature, pourront entraîner la nullité de la demande.

Nom / Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

N° Tél :

Mèl :

Justificatifs à fournir :

- ***Eléments administratifs*** (se référer à l'article 5 du cahier des charges 2018 des marchés de Noël 2018)
- ***Eléments techniques*** (se référer à l'article 5 du cahier des charges 2018 des marchés de Noël 2018) avec notamment :

La liste complète de l'ensemble des produits et objets proposés à la vente (**aucun produit non mentionné ne pourra être déballé**), leur nature et leur origine :

.....
.....
.....

Une liste exhaustive peut être fournie en annexe, elle devra être datée et signée par le demandeur.

Les types de structure de vente (parasols de marché, tables, vitrines etc..) avec les dimensions totales du stand souhaité (longueur et profondeur) :

.....
.....
.....

LONGUEUR : PROFONDEUR :

Photographies permettant d'apprécier les produits et articles proposés à la vente ainsi que la qualité visuelle du stand.

Tout autre document que le candidat juge utile.

Le cas échéant, demande de vente de boissons alcoolisées du 3^{ème} groupe (*boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool, vin chaud*).

OUI

NON

Si oui lesquelles :

.....
.....
.....

La vente de boissons alcoolisées sur ce marché de Noël est soumise à autorisation préalable de la Mairie. La vente des boissons des 4^{ème} et 5^{ème} groupes (rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques) est interdite sur ce marché.

➤ Points particuliers à signaler :

.....
.....

Je soussigné,

Nom/Prénom

- Déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour le marché de Noël de Valbonne Village 2018,
- Accepter l'intégralité des dispositions du dit règlement
- Certifie exacts les renseignements portés sur le présent dossier de candidature.

Cocher les cases ci-dessus.

A :

Le :

Signature